

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Commune de GUILLAUCOURT



Département de la SOMME
Arrondissement de PÉRONNE
Canton de MOREUIL

Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF 2026

1-ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La commune est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Terre de Picardie issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Santerre et de la Communauté de Communes de Haute Picardie.

Selon les enquêtes de recensement de 2021 à 2025, la population de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, s'élève à 391 habitants.

2-CADRE GÉNÉRAL

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe n°2015-992 du 17 août 2015-Art. 98, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune : www.guillaucourt.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, c'est à dire le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion de la commission des finances en date du 25 mars 2026 et a été voté le 01 avril 2026 par le Conseil Municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 675 556,12€.

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population (locations salle des fêtes et logements communaux, fermages, concession au cimetière, redevance d'occupation du domaine public...),
- aux impôts locaux,
- aux dotations et subventions versées par l'État, le Conseil Départemental et Terre de Picardie,
- à la dotation mensuelle versée par La Poste pour la gestion de l'agence postale communale,
- au report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025.

Les prévisions budgétaires sont réparties de la manière suivante :

Chapitre 70	Produits de services, domaine, ventes diverses : concessions au cimetière, redevance d'occupation du domaine public, indemnité secrétariat AFR de Guillaucourt et de Bayonvillers, dotation La Poste, régie voyage annuel	18 282,50 €
Chapitre 73	Impôts et taxes : FPIC, fraction de TVA	3 077,00 €
Chapitre 731	Fiscalité directe locales : impôts directs locaux, Imposition Foncière Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe additionnelle aux droits de mutation	69 549,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations : dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP, dotation aux élus locaux), Fonds de Compensation de la TVA, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, reversement par Terre de Picardie de la compensation part salariale, dotation de recensement population	59 002,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante : locations salle des fêtes, logements communaux et charges locatives, antenne relais ATC, fermages, prise en charge sinistre assurance	14 005,00 €
Chapitre 76	Produits financiers : parts sociales	1,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques : mandats annulés	300,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement		164 216,50 €
R002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	511 339,62 €
Total recettes de fonctionnement		675 556,12 €

Pour l'exercice 2026, il est inscrit un montant de 675 556,12€ pour les recettes de fonctionnement. Elles étaient d'un montant de 763 861,89€ en 2025.

LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires du personnel communal, les indemnités des élus et les charges sociales,
- Les charges de gestion courante : eau, électricité, achat de matières premières et de fournitures, assurances, les prestations de services (PETR), la maintenance des équipements communaux, l'entretien des bâtiments communaux, les subventions allouées aux associations, la contribution au SDIS 80, la taxe foncière.
- Les charges exceptionnelles, amortissements, prélèvement FNGIR et FPIC.
- Le virement à la section d'investissement.

Les prévisions budgétaires sont réparties de la manière suivante :

Dépenses de gestion courantes	Chapitre 11	Charge à caractère général : eau, électricité, téléphone, frais postaux, fournitures administratives et d'entretien, contrat de prestation de service (Adico, Somme Numérique), instruction d'urbanisme (PETR), abonnement revues municipales, adhésion Ciné Pop, entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, maintenance (Logicom, TE80, SIEP du Santerre, ARD Incendie, Horloges Huchez), assurances, fêtes et cérémonies, taxe foncière	448 012,31 €
	Chapitre 12	Charges du personnel : salaires, charges sociales, Ircantec, CNRACL, assurance statutaire Relyens, missions temporaires avec le CDG80	48 700,00 €
	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, charges sociales, contribution SDIS 80, subvention versées aux associations, secours et aide, gestion des eaux pluviales (Terre de Picardie)	50 692,00 €
	Chapitre 67	Charges exceptionnelles : titres annulés sur année précédente	500,00 €
	Chapitre 014	Atténuation de produits : mécanisme de péréquation : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Fond de Péréquation des ressources intercommunales et intercommunales (FPIC)	17 471,00 €
			Total dépenses réelles de fonctionnement
	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	108 845,81 €
		Total dépenses réelles de fonctionnement + virement à la SI	674 221,12 €
Dépenses d'ordre	Chapitre 042	Opérations d'ordre transférées entre section : dotations aux amortissements : éclairage public, assainissement et voirie	1 335,00 €
		Total dépenses de fonctionnement	675 556,12 €

Pour l'exercice 2026, il est inscrit un montant de 675 556,12€ pour les dépenses réelles de fonctionnement. Elles étaient d'un montant de 763 859,04€ en 2025

4- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 344 098,89€.

LES RECETTES :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales : taxe d'aménagement
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Ainsi pour 2026, il est notamment notifié :

- Le fonds de compensation de TVA pour les dépenses d'investissement 2024 : 14 955,19€,
- Les subventions inscrites en reste à réaliser pour un montant de 113 571,05 réparti comme suit :
 - Conseil Départemental pour l'aménagement de la rue de la Gare et la réfection des voiries communales : 102 321,00€ ;
 - Terre de Picardie pour les travaux de bordurage et de trottoirs rue de la Gare : 11 250,05€ ;
- Le virement de la section de fonctionnement : 108 845,81€ ;
- Le besoin d'autofinancement (1068) : 103 891,84€.

Recettes financières	Chapitre 10	Apports dotations : fonds de compensation de TVA, besoin de financement (1068)	118 847,03 €
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières : prêt	1 500,00 €
Total recettes financières			120 347,03 €
Recettes d'ordre	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	108 845,81 €
	Chapitre 040	Amortissement et cession	1 335,00 €
Total recettes d'ordre			110 180,81 €
Reste à réaliser N-1			113 571,05 €
Total recettes de fonctionnement			344 098,89 €

Pour l'exercice 2026, il est inscrit un montant de 344 098,89€ pour les recettes d'investissement ; elles étaient d'un montant de 448 236,85€ en 2025.

LES DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Ainsi pour 2026, il est notamment inscrit :

- Les restes à réaliser comprenant les travaux rue de la Gare (LHOTELLIER et VERDI) : 2 364€
- Le déficit reporté de l'année 2025 : 215 098,89€

Dépenses d'équipement	Chapitre 21	Immobilisations corporelles : bâtiments publics, privés, installation générale...	124 536,00 €
Total recettes d'équipement			124 536,00 €
Dépenses financières	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées : caution logement communal	600,00 €
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières : prêt	1 500,00 €
Total recettes financières			2 100,00 €
Total dépenses réelle de fonctionnement			126 636,00 €
Reste à réaliser N-1			2 364,00 €
D001-Solde d'exécution négatif reporté			215 098,89 €
Total des dépenses d'investissement cumulées			344 098,89 €

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 344 098,89€ ; elles étaient d'un montant total de 448 236,85 € en 2025.

5- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ :

La commune emploie :

- Deux adjoints techniques territoriaux à temps non complet (catégorie C) :
 - 1 agent avec une quotité horaire hebdomadaire à 4 heures,
 - 1 agent avec une quotité horaire mensuelle à 2 heures.
- Un adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (catégorie C) avec une quotité horaire hebdomadaire de 29,50 heures :
 - 17,50 heures pour la mairie de Guillaucourt,
 - 12 heures pour l'agence postale communale de Guillaucourt.

Le Maire,
Ludovic KUSNIERAK

